CHAM
2022/2023

FICHE DE CANDIDATURE
(AU VERSO)

À ENVOYER

- **Pour les élèves du CE1 au CM2**
à la directrice de l'école
Marguerite-Audoux
> 20 rue du Général Galembert,
41000 Blois

- **Pour les élèves de la 6e à la 3e**
fiche téléchargeable sur le site
internet du collège des Provinces

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

RENSEIGNEMENTS

> Caroline Peyrat
Directrice de l'École Marguerite-Audoux
Tél. 06 07 49 75 83

> Catherine Keller
Principale du Collège Les Provinces
Tél. 02 54 57 41 00

> Franck Brossard
Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys
Tél. 02 54 55 37 36

Photos : Pashrash et Thomas Jouan

CONSERVATOIRE DE BLOIS
Un équipement d'Agglopolys Communauté d'agglomération de Blois

CHAM CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

POUR APPRENDRE ET PRATIQUER LA MUSIQUE
À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE
DU CE1 À LA 3e
RENTRÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

CHAM : KEZAKO ?

Dans une CHAM, un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général et enseignement spécialisé musique grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation Nationale et de professeurs du Conservatoire de Blois/Agglopolys.
Les cours d'instrument, de Formation Musicale et de pratiques collectives sont dispensés en majorité pendant le temps scolaire. L'enseignement artistique et l'enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. L'enseignement musical et le prêt des instruments sont gratuits (exceptés la harpe et le piano).

LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

École primaire Marguerite-Audoux
20 rue du Général Galembert
41000 Blois

Collège Les Provinces
2 allée d'Aquitaine
41000 Blois

Conservatoire de Blois/Agglopolys
14 rue de la Paix
41000 Blois

L'EMPLOI DU TEMPS

> Allègement de l'horaire de l'enseignement général.
> 3 à 7h30 de musique hebdomadaires selon le niveau scolaire.

Un transport scolaire est mis en place en primaire pour les élèves des communes de l'agglomération résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

> Général : Éducation Musicale renforcée, chant choral (collège).

> Spécialisé : Apprentissage d'un instrument (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions, batterie, piano, harpe, guitare classique, cursus voix, violon, alto, violoncelle, contrebasse), Formation Musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, chant choral (primaire).

LA PARTICIPATION À LA VIE ARTISTIQUE DU TERRITOIRE

La musique est un art qui se partage par :

> la réalisation de concerts et auditions au Conservatoire, dans les établissements d'enseignement et lieux artistiques du territoire
> la réalisation de projets communs école/collège/conservatoire
> la promotion de la CHAM auprès du public

MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR LA RENTRÉE 2022/2023 :
> **classe de CE1 :** 24 places disponibles
> des places disponibles **du CE2 à la 3e**

QUI PEUT S'INSCRIRE DANS UNE CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

• **Pour le CE1 :** les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et ses aptitudes musicales (niveau simple) constituent le profil d'admission.

• **Du CE2 à la 3e** : L'entrée en CHAM, possible à tout moment de la scolarité, est soumise au nombre de places disponibles et au niveau musical de l'élève. Si besoin, des aménagements hors temps scolaire sont proposés pour répondre au mieux au niveau musical de l'enfant.

L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

Avant la date limite du 30 avril 2022

1/Remplir la fiche de candidature
> primaire : fiche ci-jointe détachable
> collège : sur le site du collège à la rubrique «enseignement» → «CHAM» → «inscriptions»

2/ Une rencontre sera organisée entre l'équipe pédagogique, l'enfant et ses parents afin d'échanger sur la motivation famille/enfant et l'appétence à la musique…
> primaire : sur convocation, livret scolaire requis.
> collège : sur convocation le 11 mai après-midi

3/ Les résultats d'admission seront communiqués par courrier.
En primaire, l'admission entraînera l'accord de dérogation à la carte scolaire pour les élèves hors secteur.

INFORMATION ET PORTES OUVERTES

> École Marguerite-Audoux :
Portes ouvertes le samedi 26 mars de 10h à 12h

> Collège Les Provinces :
Réunion d'information le mardi 22 mars à 18h15

FICHE DE CANDIDATURE PRIMAIRE

pour le collège fiche téléchargeable sur le site du collège :
rubrique «enseignement» → «CHAM» → «inscriptions»

CHAM
2022/2023

ÉLÈVE

NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....
NIVEAU SCOLAIRE 2021/2022 : .....
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2021/2022 : .....
INSTRUMENT PRATIQUÉ SI L'ÉLÈVE FAIT DÉJÀ DE LA MUSIQUE : .....

RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
VILLE : ..... E-MAIL : .....
TÉL. DOMICILE : ..... TÉL. PORTABLE : .....
TÉL. PROFESSIONNEL : .....
PROFESSION : .....

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
VILLE : ..... E-MAIL : .....
TÉL. DOMICILE : ..... TÉL. PORTABLE : .....
TÉL. PROFESSIONNEL : .....
PROFESSION : .....

Je soussigné(e) ..... déclare faire acte de candidature pour l'enfant .....
et certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du fonctionnement des classes à horaires aménagés et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

Élève résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor souhaitant utiliser le transport scolaire spécifique CHAM : ☐ oui ☐ non
si oui : ☐ de manière permanente (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
☐ de manière occasionnelle, préciser les jours : .....

Fait à .....
Le .....

Signature du responsable légal